VILLE D'ARGENTAN

DEPARTEMENT DE L'ORNE

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Séance du 15 juillet 2019

DATE DE CONVOCATION 09/07/2019 Le quinze juillet deux mil dix-neuf, à dix-huit heures, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Pierre PAVIS, doyen de l'assemblée.

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION 09/07/2019

NOMBRE DE

CONSEILLERS EN EXERCICE 33

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS 30

> POUVOIR 1

NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS 31 ETAIENT PRESENTS: M. PAVIS Pierre – Mme CUGUEN Maria – Mme PIERRE-BEYLOT Marie-Joseph – M. MELOT Michel – M. CARPENTIER Jean-Louis – M. TABESSE Michel – M. JIDOUARD Philippe – Mme ADRIEN Monique – Mme MAZURE Jocelyne – M. BEAUVAIS Laurent – M. PICOT Jean-Kléber – M. AUBERT Michel – M. FRENEHARD Guy – Mme COSNEFROY Anick – Mme BENOIST Danièle – Mme DUPONT Laure – M. FOURNIER Rénald – Mme BOSCHER Isabelle – Mme JOUADE Marylaure – M. LEVEILLE Frédéric – Mme LEDENTU Nathalie – Mme AMLIL Jessy – Mme CHESNEL Sophie – M. LASNE Hervé – M. LECAT Christophe – Mme GENDRE Nadine –M. FAVRIS Alain – Mme LECROSNIER Odile – Mme SYM Patricia – M. PINSON Noël.

<u>ABSENTS EXCUSES</u>: Mme CHOQUET Brigitte a donné pouvoir à M. Alain FAVRIS.

ABSENTS: M. MANCEL Stéphane – M. AGAESSE Jean-Pierre.

Mme Sophie CHESNEL est élu à l'unanimité (31 voix pour, 0 contre, 0 abstention) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Question n° D19-103

OBJET : ELECTION DU MAIRE

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7;

CONSIDERANT que M. Pierre PAVIS, doyen d'âge de la séance a pris la présidence de l'assemblée. Il a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire et a fait un appel à candidature. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

CONSIDERANT que le Conseil municipal a désigné à l'unanimité trois assesseurs : Mme JOUADE Marylaure, M. PINSON Noël et Mme SYM Patricia.

CONSIDERANT que Monsieur Frédéric LEVEILLE et Mme Odile LECROSNIER se sont portés candidats à cette fonction ;

CONSIDERANT que chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de décharge, puis après être passé par l'isoloir, a remis dans l'urne prévue à cet effet son enveloppe;

APRES le vote du dernier Conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 31
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau : 8
- d) Nombre de suffrages exprimés : 23
- e) Majorité absolue: 12

CONSIDERANT les résultats suivants :

M. LEVEILLE Frédéric : 20 (vingt suffrages) Mme LECROSNIER Odile : 3 (trois suffrages)

M. LEVEILLE Frédéric a été proclamé Maire, à la majorité absolue, au 1er tour de scrutin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Question n° D19-104

OBJET: DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-2;

CONSIDERANT que le nombre des adjoints, sachant que ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, est au maximum de 9 adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention);

DECIDE:

Article unique -

De fixer le nombre des adjoints à 8.

Question n° D19-105

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L2122-10 ; VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2122-7-2 et R2121-

3;

M. Frédéric LEVEILLE a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

CONSIDERANT que le Conseil municipal a désigné à l'unanimité trois assesseurs : Mme JOUADE Marylaure, M. PINSON Noël et Mme SYM Patricia.

CONSIDERANT la candidature unique de la liste de M. Philippe JIDOUARD (tête de liste) dont l'ordre de présentation est la suivante :

- 1. M. JIDOUARD Philippe
- 2. Mme LEDENTU Nathalie
- 3. Mme PIERRE-BEYLOT Marie-Joseph
- 4. M. MELOT Michel
- 5. Mme ADRIEN Monique
- 6. Mme CHESNEL Sophie
- 7. M. AUBERT Michel
- 8. M. LASNE Hervé

CONSIDERANT que chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de décharge, puis après être passé par l'isoloir, a remis dans l'urne prévue à cet effet son enveloppe;

APRES le vote du dernier Conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 31
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau : 5
- d) Nombre de suffrages exprimés : 26
- e) Majorité absolue : 14

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. JIDOUARD Philippe. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, soit :

	Ti but a content of the content of t	
-	ler adjoint: M. JIDOUARD Philippe	(26 suffrages)
/ -	2 ^{ème} adjoint : Mme LEDENTU Nathalie	(26 suffrages)
-	3 ^{ème} adjoint : Mme PIERRE-BEYLOT Marie-Joseph	(26 suffrages)
175	4 ^{eme} adjoint : M. MELOT Michel	(26 suffrages)
-	5 ^{ème} adjoint : Mme ADRIEN Monique	(26 suffrages)
823	6 ^{ème} adjoint : Mme CHESNEL Sophie	(26 suffrages)
	7 ^{ème} adjoint : M. AUBERT Michel	(26 suffrages)
	8 ^{ème} adjoint : M. LASNE Hervé	(26 suffrages)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 05

Argentan, le 16 juillet 2019

Le Maire,
Frédéric LEVEILLE
Conseiller Départemental